



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 MARS 2024

DÉLIBÉRATION
N° 2024-03-DEL-043

OBJET :

**SIGNATURE
D'AVENANTS A LA
CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENTS DE
LA CAF POUR LA
PETITE ENFANCE,
L'ENFANCE ET LA
JEUNESSE**

RAPPORTEUR :

**Mme Françoise
POIRRIER**

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES:33

NOMBRE DE VOTANTS: 33

Le 06 mars 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Esplanade Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 27 FEVRIER 2024.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S): 0

OBJET : SIGNATURE D'AVENANTS A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS DE LA CAF POUR LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les avenants à la Convention d'objectifs et de financement en annexe proposés par la Caisse d'allocations familiales (CAF),

VU l'avis rendu par la Commission « Services à la population » dans sa séance du 21 février 2024,

CONSIDÉRANT que la Commune a signé une Convention territoriale globale avec la CAF en décembre 2023,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les avenants à la Convention d'objectifs et de financement dans les domaines de la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La/le secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>